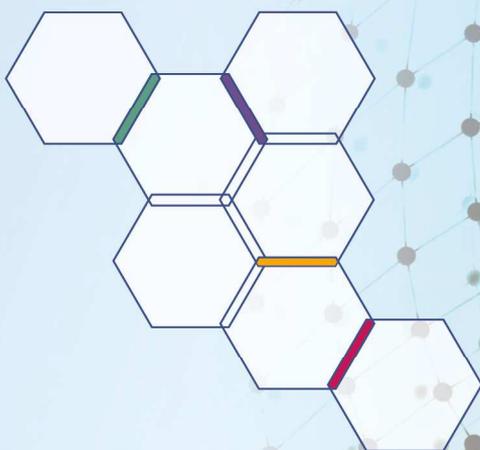


ONCOSTARTER

NON THEMATISE

Programme Émergence

14^e édition – janvier 2022



Demande obligatoire d'accès au dossier de candidature : du 10 janvier 2022 au 1 mars 2022, midi
Date limite de soumission des dossiers complets : 15 mars 2022, midi

Contacts scientifiques :

Domaine des innovations sociales et en prévention :
Julien BIAUDET – jbiaudet@canceropole-clara.com

Domaine des innovations biomédicales :
Amandine SCAPOTTA GARCIA – ascapotta-garcia@canceropole-clara.com

Domaine des innovations en technologie pour la santé :
Mylène HONORAT – mhonorat@canceropole-clara.com

Pour toutes questions à caractère administratif, merci d'écrire à l'adresse mail du programme :
Emergence@canceropole-clara.com



UN TERRITOIRE D'INNOVATION

AU SERVICE DE LA LUTTE

CONTRE LE CANCER

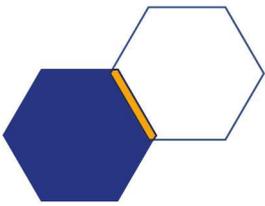


Table des matières

1.	DÉFINITION DU PROGRAMME	3
1)	CONTEXTE.....	3
2)	OBJECTIFS	3
3)	CHAMP DE L'APPEL À PROJETS	3
4)	NATURE DE L'AIDE.....	4
2.	CALENDRIER ET PROCEDURES DE SOUMISSION	5
1)	DATES CLEFS.....	5
2)	ETAPES DE CANDIDATURE.....	5
3.	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET NATURE DES PROJETS	6
1)	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE	6
2)	TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ	7
3)	PARTENARIAT	7
4)	DÉPENSES POSSIBLES	7
4.	PROCESSUS DE SÉLECTION	8
1)	ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION.....	8
2)	TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION	10
5.	MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS	11
1)	CONDITIONS DE FINANCEMENT	11
2)	RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER.....	11
3)	CAS DE PROLONGATION	11
4)	DIFFUSION DES RÉSULTATS.....	11



1. DÉFINITION DU PROGRAMME

1) CONTEXTE

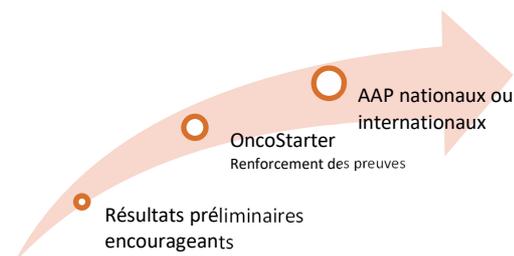
Dans le cadre de notre contrat d'objectif et de performance signé avec l'INCa pour 2018-2022, les cancéropôles ont pour objectif de **favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche** et permettre leur développement par un appel à projets dédié. La création au CLARA du dispositif OncoStarter en 2012 permet de répondre à cette mission et aux besoins du réseau régional. La maturité des projets de recherche est un facteur clef pour leur sélection dans des appels à projets (AAP) fortement compétitifs. Trois éléments sont classiquement relevés dans les évaluations des projets non retenus :

- le **manque de résultats préliminaires** tendant à valider le concept du projet,
- des **faiblesses dans l'écriture** des dossiers nuisant à une bonne compréhension des objectifs et des enjeux du projet,
- une **stratégie approximative** pour les développements ultérieurs envisageables.

Le programme OncoStarter vise à faire gagner les projets en maturité, afin de garantir un meilleur succès aux appels à projets nationaux et internationaux.

2) OBJECTIFS

Le programme OncoStarter, appel à projets « Émergence » du CLARA, vise à soutenir des projets en **oncologie innovants, originaux et réunissant une ou plusieurs équipes dans le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes**. La visée principale de ce programme est d'accompagner les projets de recherche vers des appels à projets de plus grande ampleur, c'est-à-dire d'augmenter leurs taux de succès aux appels à projets nationaux ou internationaux. En complément d'une aide financière allouée pour **consolider les données scientifiques existantes**, il propose aux équipes sélectionnées un **accompagnement personnalisé** pour renforcer la qualité du projet.



3) CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

La 14^e édition, non thématisée, de l'appel à projet OncoStarter vise à soutenir **l'émergence de projets de recherche en cancérologie** et à promouvoir les études permettant **d'accélérer le transfert des découvertes vers des applications cliniques ou sociales**. Cet appel à projets ne **s'adresse pas** aux projets de recherche fondamentale.

Cette 14^e édition **non thématisée du programme Emergence appel à projet OncoStarter** couvre par définition tous les domaines d'innovation de la **recherche liés à la cancérologie, et**



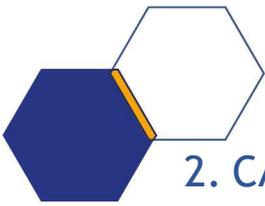
en particulier les trois domaines d'innovation structurant la stratégie scientifique du CLARA : « innovations sociales et prévention », « innovations biomédicales » et « innovations en technologie pour la santé ».

Le projet décrit doit justifier de résultats préliminaires que l'équipe a la nécessité de faire progresser, pour répondre de manière plus optimale aux exigences des appels à projets nationaux ou internationaux de plus grande ampleur. Le ou les appels à projets visés suite à OncoStarter doivent être clairement identifié(s), dans l'encadré dédié dans le dossier de candidature.

4) NATURE DE L'AIDE

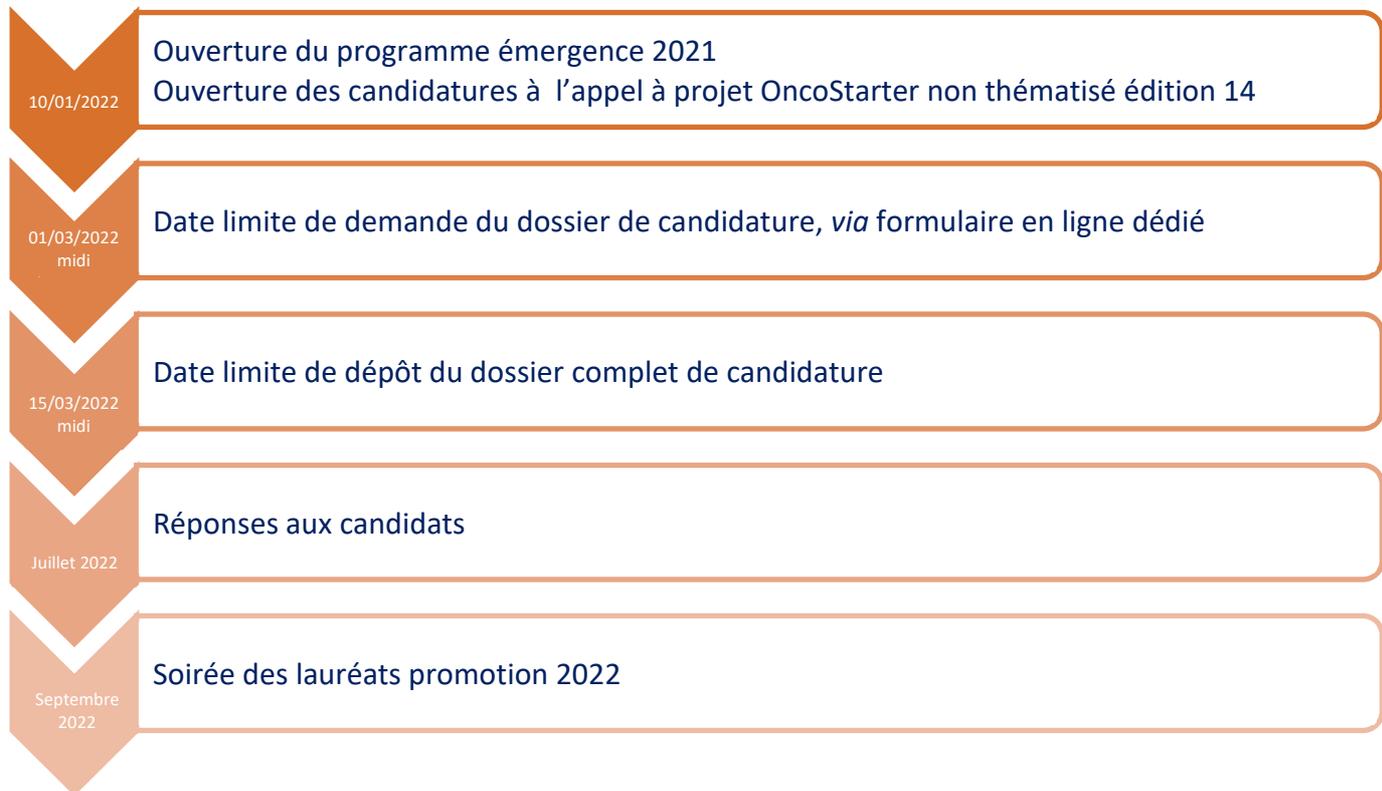
Le soutien apporté dans le cadre d'un projet OncoStarter, assuré durant l'année de conventionnement, comprend :

- Une aide financière comprise entre **10 000€ et 40 000€** pour la réalisation de travaux visant à la consolidation de données scientifiques préliminaires,
- Un accompagnement personnalisé pour renforcer la qualité du projet sur plusieurs volets : aide au montage du dossier de candidature aux appels à projets visés, anticipation des contraintes réglementaires, assurance de la crédibilité clinique des innovations proposées, soutien à la rédaction d'un plan de développement cohérent, initiation à la valorisation et à la propriété intellectuelle, ...



2. CALENDRIER ET PROCEDURES DE SOUMISSION

1) DATES CLEFS



2) ETAPES DE CANDIDATURE

Le dépôt des candidatures s'effectue en deux étapes :

1. **Demande obligatoire de dossier de candidature :**

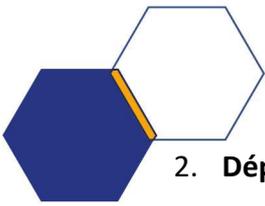
Les porteurs de projets doivent faire une demande d'accès au dossier de candidature en remplissant le formulaire en ligne. Ce formulaire doit être rempli par le porteur de projet et est essentiellement composé d'un **résumé de 10 lignes du projet déposé et d'information administrative sur le porteur de projet.**

Cette demande doit être réalisée entre le **10 janvier et le 1 mars 2022, midi**, en suivant le lien: <https://framaforms.org/candidature-oncostarter-aap14-demande-de-dossier-1639602218>

Lien également disponible sur notre site internet: <https://www.canceropole-clara.com/appels-a-projets/oncostarter/>.

Cette **étape obligatoire** ne constitue pas une étape de pré-sélection des dossiers mais favorise le contrôle de son éligibilité par le canceropôle CLARA.

À la réception du formulaire de demande de dossier de candidature, le CLARA accuse bonne réception par retour de mail dans les 3 jours ouvrés suivant la demande et transmet au porteur de projet son numéro de candidature, ainsi que le dossier de candidature. Sans réception de cet accusé, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : emergence@canceropole-clara.com.



2. Dépôt du dossier complet :

Le dossier complet de candidature est à renvoyer par le porteur de projet **avant le 15 mars 2022, midi**

Le dossier complet, accompagné de la grille budgétaire seront à compléter en ligne sur notre plateforme "Nextcloud". Votre plateforme de dépôt personnalisé "nextcloud" sera accessible via le lien envoyé depuis l'adresse nextcloud@open-dsi.fr, sur votre messagerie suite à votre candidature. Si vous choisissez de ne pas compléter en ligne afin d'utiliser vos logiciels habituels, vous pouvez télécharger ce document. Dans ce cas, veillez à bien redéposer votre dossier et l'annexe dans ce même dossier de partage. Pour plus de précision, un guide d'utilisation de la plateforme Nextcloud vous sera transmis avec votre dossier.

Ces documents seront à compléter en ligne ou à déposer sur la plateforme avant le 15 mars, midi. Passée cette heure, la plateforme ne sera plus accessible.

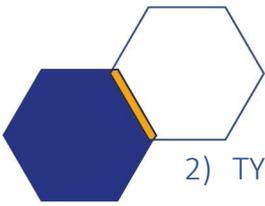
Les lauréats seront invités à **la soirée de lancement des projets CLARA** promotion 2022 qui aura lieu à Lyon courant septembre 2022. La présence des porteurs de projets lauréats sera obligatoire.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET NATURE DES PROJETS

1) CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE

Les dossiers de candidature éligibles devront répondre à **tous** les critères suivants :

- ✓ Le dossier soumis devra présenter un projet de **recherche en cancérologie**
- ✓ L'organisme de rattachement/tutelle du coordinateur du projet (porteur de projet) est **obligatoirement académique** (Université, EPST, EPIC, CHU, CH, CLCC, CIRC, ...).
- ✓ L'organisme de rattachement du porteur de projet et de la **majorité** des partenaires devront être situés **en région Auvergne-Rhône-Alpes**.
- ✓ **Un seul porteur de projet par équipe de recherche** est autorisé à candidater. Les autres membres de l'équipe ne pourront pas être candidats mais pourront être partenaires. **En cas de dépôt de multi-candidatures par équipe, toutes les candidatures de l'équipe seront rejetées.** La définition du terme « équipe » sera celle établie par chaque établissement d'appartenance du porteur de projet en fonction de leur organigramme. Nous vous rappelons néanmoins qu'un autre membre de l'équipe pourra candidater à l'OncoStarter thématique sur l'expérience patient ou à l'appel à projet Etudes Ancillaires.
- ✓ Le porteur de projet **ne devra pas avoir été lauréat** d'un AAP OncoStarter ou Etudes Ancillaires entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021.
- ✓ **Les candidats aux autres appels à projet du programme Emergence** (AAP4 thématique d'OncoStarter sur « les séquelles » et AAP3 Etudes Ancillaires) **ne peuvent pas postuler** à l'AAP14 d'OncoStarter, décrit ici. L'inverse est également vrai. (*cahiers des charges dédiés de ces autres appels à projets, disponibles sur notre site internet: <https://www.cancerpole-clara.com/appels-a-projets/emergence/>*)



2) TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ

- Les projets devront justifier de **résultats préliminaires** pour lesquels une consolidation est nécessaire en vue d'augmenter leurs chances de succès dans des futurs appels à projets régionaux, nationaux ou internationaux clairement identifiés. Le porteur devra avoir **clairement identifié au préalable un ou plusieurs appels à projets** visés.
- L'aide financière demandée doit être comprise entre **10 000€ et 40 000€**.
- Le projet doit être dimensionné pour une durée de **12 mois maximum**.

3) PARTENARIAT

Les dossiers ayant une composante multidisciplinaire, avec des partenariats régionaux forts, seront favorisés.

Le partenariat, dans le cadre de la proposition de projet, peut impliquer :

- des laboratoires et établissements de recherche,
- des centres cliniques,
- des associations, fondations ou réseaux.

Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la recherche translationnelle, une association étroite avec un clinicien et/ou un travail sur du matériel biologique humain est fortement recommandée pour justifier de l'intérêt translationnel du projet.

Les projets impliqueront **majoritairement des acteurs dans le périmètre régional**, seuls bénéficiaires de l'aide financière.

Plusieurs partenaires peuvent être financés. L'équipe n°1 est celle du porteur du projet. Elle est obligatoirement régionale, financée et aura un **rôle indiscutable de pilotage** du projet.

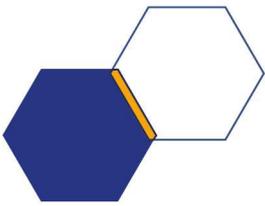
Les éventuels partenaires situés en dehors de la région peuvent participer au projet et donc être partenaires, mais ne pourront pas recevoir d'aide financière.

La participation d'une entreprise est possible en tant que partenaire, en fonction de l'appel à projets visé par la suite et du niveau de maturité du projet, mais elle ne pourra pas recevoir d'aide financière.

4) DÉPENSES POSSIBLES

Les dépenses éligibles sont:

- les **frais d'équipement** (liés à des investissements en équipement R&D) inférieurs à 4000€,
 - les **frais de personnel** affectés au projet,
 - les **frais de fonctionnement** (consommables en particulier, mais également gratification de stage ou prestation de service). Le coût des prestations de service
-



sur l'ensemble du projet devra être inférieur à 50 % du coût global. Leur utilité et nécessité au bon déroulement du projet devront être justifiées dans le dossier de candidature,

- les **frais de gestion** de votre organisme gestionnaire ne pourront pas excéder 4% du montant total de l'aide accordée.

Si aucun fond du projet candidat n'est dédié au fonctionnement, le porteur de projet devra **clairement identifier** la (les) source(s) de financement qu'il utilisera pour le bon déroulement du projet, dans la colonne du tableau budgétaire (financement autre) prévue à cet effet.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

1) ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Une fois votre dossier déposé, celui-ci passera deux phases d'analyse :

1/ L'expertise individuelle

Cette évaluation est réalisée par *a minima* **deux experts indépendants** choisis par le Cancéropôle CLARA **hors région Auvergne Rhône-Alpes, en fonction de la thématique** décrite dans le dossier. Les experts remplissent une grille d'évaluation permettant de donner leur regard sur trois axes d'évaluation :

- ✓ Éléments scientifiques et techniques (originalité, adéquation du plan de développement, méthodologie, partenariat, ...)
- ✓ Faisabilité (Planning, budget, prise en compte des contraintes réglementaires, ...)
- ✓ Perspectives, impacts et retombées

Chacune des appréciations choisies dans chacun des axes d'évaluation doit être justifiée, par l'expert, par l'énumération des points forts et points faibles détectés. Sans justification, l'évaluation est renvoyée à l'expert pour la compléter et le cas échéant est annulée et remplacée par une expertise supplémentaire.

Remarque importante :

Dans le dossier de candidature, vous pouvez suggérer ou récuser des experts pour votre dossier. Il est important, pour que nous puissions faire un choix optimal, que cet encadré soit rempli, si cela est opportun pour vous.



À titre informatif, la grille d'évaluation des projets fournie aux experts est présentée ci-dessous :

2. Éléments scientifiques et techniques

Les hypothèses et objectif(s) sont clairement exposés	Pas du tout d'accord
La méthodologie est clairement exposée	D'accord sans réserve
La méthodologie est en adéquation avec l(es) objectif(s)	Plutôt d'accord
La littérature du sujet est correctement mobilisée	Plutôt pas d'accord
Le projet va générer des connaissances nouvelles	Pas du tout d'accord
Les partenaires semblent pertinents vis-à-vis des tâches qui leurs sont attribuées	Pas du tout d'accord

Commentaires

Points forts :

Points faibles :

3. Faisabilité

Le projet est faisable en un an	Pas du tout d'accord
Le planning des tâches est clair et cohérent avec l(es) objectif(s) du projet	Pas du tout d'accord
Le budget demandé est en adéquation avec les tâches décrites	Pas du tout d'accord
Les éventuelles difficultés éthiques ou administratives sont prises en compte	Pas du tout d'accord

Commentaires

Points forts :

Points faibles :

4. Après OncoStarter : perspectives, impacts et retombées

Au regard des AÂP visés, OncoStarter aura pour le projet un effet levier	Pas du tout d'accord
Les perspectives du projet sont clairement présentées	Pas du tout d'accord
OncoStarter aidera à la réalisation de ces perspectives	Pas du tout d'accord
À plus long terme, le projet est susceptible d'avoir un impact fort...	
... en termes de connaissances scientifiques	Pas du tout d'accord
... dans son champ d'application (prévention, diagnostic, etc.)	Pas du tout d'accord

Commentaires

Points forts :

Points faibles :



2/ Le comité de sélection finale

Proposition au comité de sélection d'une liste de projets à financer en priorité à partir de la synthèse des retours des "experts individuels" indépendants. A évaluation scientifique équivalente, le comité de sélection finale est alors en charge d'établir la liste des projets sélectionnés en fonction des critères suivant :

- Multidisciplinarité
- Valorisation
- Partenariat
- Priorités stratégiques
- ...

La publication des résultats auprès des candidats est réalisée quelques jours après le comité de sélection finale. L'ensemble des expertises réalisées sont transmises aux candidats ultérieurement.

Membres du comité de sélection finale

Les « experts » du canceropôle CLARA dont vous pouvez trouver le profil sur notre site internet (<https://www.canceropole-clara.com/presentation-de-clara-canceropole-lyon-auvergne-rhone-alpes/#equipe>)

Des experts suggérés par le conseil scientifique du CLARA

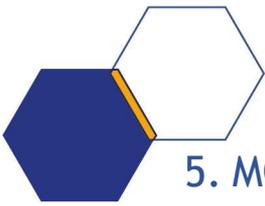
Les partenaires du programme

Les chefs de projets du CLARA

2) TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Dans le cadre du processus de sélection, toute personne ayant accès aux dossiers signera un accord de confidentialité ainsi qu'un engagement à déclarer tout conflit d'intérêt.

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets feront l'objet d'une présentation synthétique lors de la soirée des lauréats, sur le site internet et les réseaux sociaux du CLARA (titre, partenaires, résumé) ainsi qu'une notification individuelle aux porteurs de projets. Une communication presse de ces mêmes éléments est possible.



5. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS

1) CONDITIONS DE FINANCEMENT

70% de la subvention seront versés au service gestionnaire mentionné par le porteur de projet sur la grille budgétaire, suite à la signature de la convention de financement du projet. Les conventions de reversement aux équipes partenaires financées seront réalisées par le service gestionnaire du porteur de projet, selon la répartition notée sur la grille budgétaire conventionnée. Les 30% restant de la subvention allouée seront versés suite à la clôture du projet et à la validation, par le CLARA, des bilans scientifique et budgétaire.

En cas de non-utilisation de tout ou partie de la subvention allouée en fin de projet ou de non justification des dépenses, le CLARA demandera la restitution des fonds.

2) RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique durant leur durée d'exécution. Un rapport comprenant des informations techniques sur le travail effectué ainsi qu'une annexe financière justifiant des dépenses payées (justificatif sur facture) devront être fournis dans un délai de 1 mois après la date de fin du projet.

Le modèle du rapport à utiliser est disponible sur demande. En complément, il est demandé aux porteurs de projet de joindre en annexe les demandes de subventions effectuées auprès des organismes financeurs sollicités.

3) CAS DE PROLONGATION

Il est rappelé que le programme Emergence vise à soutenir la maturation de projets en oncologie dans le périmètre régional en vue de **consolider des résultats nécessaires à la réponse à des appels à propositions régionaux, nationaux ou internationaux.**

La prolongation des projets au-delà d'une année de soutien sera donc **exceptionnelle** et accompagnée d'une justification soumise à validation par le CLARA.

Le CLARA se réserve le droit de ne pas valider la demande de prolongation.

4) DIFFUSION DES RÉSULTATS

Toute publication, sous quelle que forme que ce soit, réalisée dans le cadre du projet devra faire **état du soutien apporté par le cancéropôle CLARA.** Une présentation du projet dans le cadre du Forum annuel du CLARA (poster ou communication orale) pourra être demandée aux équipes. Il pourra également être organisé, par le CLARA diverses actions de communication notamment à destination du grand public.



UN TERRITOIRE D'INNOVATION

AU SERVICE DE LA LUTTE

CONTRE LE CANCER

Jardins des Entreprises
213 rue de Gerland
F69007 LYON
04 37 90 17 10

infos@canceropole-clara.com
www.canceropole-clara.com

